

Collectif contre l'homophobie

9 rue Joachim Colbert – 34.000 Montpellier

Collectifcontrelhomophobie.org

www.stop-homophobie.org

Montpellier, le 24 mai 2005

Communiqué de presse

Le Collectif contre l'homophobie demande l'annulation du concert du chanteur de reggae jamaïcain Capleton, prévu au Rockstore (Montpellier) le 29 juin prochain, en raison de ses chansons aux « paroles appelant ouvertement à la crémation et au meurtre des homosexuels ».

Capleton fait partie d'un groupe de chanteurs de reggae jamaïcains qui incitent ouvertement à la violence homophobe dont voici quelques extraits : **« L'homosexualité est contre l'humanité. Brûlez les gays ... Saignez-les ... Je tire sur les sodomites et les pédés. »**

Mario ROSSI, Adjoint au Maire délégué à la Culture de la Ville de Reims, présent dans les locaux de l'association homosexuelle *Ex-Aequo* à l'occasion de la 1^{ère} Journée Mondiale de Lutte contre l'Homophobie (17 mai 2005) a annoncé que la municipalité avait demandé l'annulation de ce concert en raison des textes des chansons.

Les dirigeants de « La Cartonnerie », salle où devait se produire l'artiste le 18 juin 2005 « ayant eu connaissance de ces propos violemment homophobes, ont décidé que le concert ne pouvait se tenir » et ont donc annulé cette manifestation.

Le chanteur Capleton débute sa tournée le 2 juin à Toulouse (31), Pierric (44) le 3 juin, Saint Brieuc (22) le 4 juin, Guipavas (29) le 5 juin, Le Mans (72) le 7 juin, Lille (59) le 8 juin, Nice (06) le 17 juin, Clermont-Ferrand (63) le 23 juin, Reignier (74) le 24 juin, Paris (75) le 26 juin, Montpellier (34) le 29 juin, Grenoble (38) le 30 juin.

Nous appelons les associations de défense des homosexuels et plus largement toutes les associations de défense des droits de l'Homme des villes ci-dessus à œuvrer pour l'annulation de ces concerts.

L'homophobie n'est pas une opinion, l'incitation à la haine et au meurtre non plus ! Elles constituent des délits passibles de poursuites pénales, en application des récentes lois contre l'homophobie.

Ces sanctions sont encourues aussi bien pour leur(s) auteur(s) que par ceux qui facilitent d'une façon ou d'une autre leur tenue. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé ce matin même au responsable du Rockstore de Montpellier l'annulation de ce concert.

A défaut d'une réponse positive dans les prochains jours, nous saisirons la justice pour lui demander d'interdire ce concert, il en va du respect de l'ordre public !

Hussein BOURGI
Le président
06 70 13 16 26